

REPUBLICHE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 12 SEP. 1986

N° 3511 /15.08.01

Monsieur KEY KENNETH  
Capitaine de l'équipe de  
Rugby de KIGALI  
C/O Mahmood RAMATALI  
R.M.P.  
B.P. 510 KIGALI

Objet: Autorisation d'utiliser  
le Stade Régional de  
NYAMIRAMBO les 20 et  
21 Septembre 1986 :  
Match de Rugby contre  
NAKURU du KENYA.

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 25  
août 1986 dont l'objet est repris en marge, j'ai l'honneur de vous  
informer que le Stade sollicité vous est accordé pour les 20 et  
21 Septembre 1986.

Par ailleurs, je porte à votre connaissance que pour toute rencontre sportive de rugby avec une formation  
étrangère, il importe de me faire un rapport sur l'organisation et  
le déroulement de match.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
**NDINDILYIMANA Augustin**

Lt Col BEM.

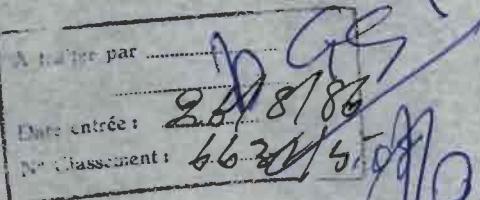
p.s

MUHATURUKUNDO Norbert  
Directeur Général



Mahmood RAHAMATALI  
c/o R.M.P.  
B.P. 510  
KIGALI

*Dinsoto*  
Kigali, le 25 août 1986



Monsieur le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
KIGALI.

Objet: demande d'autorisation de jouer  
au stade régionale de Nyamirambo  
pour deux matches de RUGBY.

Monsieur le Ministre,

L'équipe de rugby de KIGALI souhaitant rencontrer l'équipe de rugby de NAKURU (Kenya), j'ai l'honneur de m'adresser à votre autorité pour vous demander l'autorisation de jouer au stade régionale de Nyamirambo le samedi 20.09.86 et dimanche 21.09.86 à 16h, pour 2 matches gratuits de rugby.

Au cas où on ne pourrait pas disposer du stade samedi et dimanche, la priorité serait donné au samedi 20.09.86.

Espérant une suite favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

KEY KENNETH  
Capitaine de l'Equipe

*PO MAHMOOD R.*  
*[Signature]*